



Le calendrier de l'orientation 2014/2015

Collège des 4 Moulins

Place de Roscanvel

29200 Brest

02 98 45 16 91

Conseillère d'Orientation Psychologue

Françoise POULIET

francoise.pouliet@ac-rennes.fr

septembre

octobre

novembre

décembre

**Le choix se prépare dès
le premier trimestre**

C'est le moment pour commencer à **s'informer**, à **explorer ses intérêts**, faire le point sur ses **résultats scolaires**. Il est conseillé d'utiliser les ressources documentaires du CDI, les sites internet.

Vous pouvez en discuter tout au long de l'année avec votre **famille**, votre **professeur principal** et prendre RV avec la **Conseillère d'Orientation Psychologue**

Essayer de se positionner sur un premier choix facultatif d'orientation : voie professionnelle ou voie générale et technologique.

janvier

février

mars

Différentes manifestations pour se renseigner :

- Une information à l'attention des parents au mois de février au collège.
- Le forum du collégien le samedi 31 janvier à Gouesnou ; le forum de l'apprentissage au Quartz le samedi 17 janvier.
- Les portes ouvertes des établissements vers les mois de février-mars.

En mars : L'élève et sa famille indiquent **leurs intentions d'orientation**, qui sont **provisoires**. Le conseil de classe répond en formulant **une proposition d'orientation**.

Attention !! : Quelques orientations sont soumises à des tests de sélection dès le début du dernier trimestre (Ex : CAP et Bac Pro Agent de prévention et de sécurité, Bac pro aéronautique, CAP coiffure, Bac techno Hôtellerie, enseignement d'exploration culture et création design...)

avril

mai

juin

En Mai : l'élève et sa famille font un **choix définitif** (seconde générale et technologique, seconde professionnelle, première année de CAP, redoublement).

Attention !! Pour certains Bac professionnels et /ou CAP, il faut faire des pré-inscriptions dans les établissements.

En Juin : le conseil de classe formule une proposition d'orientation.

Si cette proposition est conforme au choix de l'élève, elle devient **décision d'orientation**. **L'affectation** est faite par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (anciennement IA, inspection académique).

Si cette proposition est différente :

1. Le chef d'établissement reçoit la famille.
2. En cas de désaccord, la famille peut faire appel auprès d'une commission.
3. La famille peut choisir le redoublement à tout moment de la procédure.

La Conseillère d'Orientation Psychologue,
Mme POULIET, est présente
au collège **le mardi**
Contacter le CDI du collège pour prendre rendez-vous.

au Centre d'Information et d'Orientation,
8 rue des Onze Martyrs à Brest (02 98 44 31 74) :
le lundi après-midi

Des sites à consulter

www.nadoz.org

www.cio-brest.org

www.onisep.fr